

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Réunion du 27 juin 2018

SECTORISATION DES COLLÈGES PUBLICS

Les lois de décentralisation ont confié au Département des compétences étendues en matière d'enseignement secondaire. Ainsi, il lui appartient, après avis du Conseil départemental de l'Éducation nationale, d'arrêter la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves. Les autorités compétentes de l'État conservent la responsabilité de l'affectation des élèves.

Dans un contexte de tension financière et de fluctuation démographique, le Conseil départemental a inscrit dans son projet de mandature sa volonté de mettre en adéquation les bâtiments et les effectifs en tendant vers une optimisation de l'utilisation des surfaces et du nombre d'établissements.

Après dix années d'exercice de la sectorisation et une dizaine de redécoupage opérés, notre collectivité a lancé, début 2017, une étude globale en vue de poser un diagnostic pour optimiser les conditions d'accueil des enfants, rationaliser le patrimoine scolaire et améliorer la mixité sociale dans les collèges. Cette mission a été confiée à un cabinet spécialisé, la société IAD Territoire Digital.

Compte tenu de la superficie de notre territoire, plusieurs périmètres d'étude ont été définis. Après Angers et sa proche périphérie, après les Mauges et le Choletais, les deux dernières zones examinées ont été réparties en :

- *secteur nord-ouest* : Saint-Exupéry à Chalonnes-sur-Loire, Prévert à Châteauneuf-sur-Sarthe, Les Roches à Durtal, Val d'Oudon au Lion d'Angers, Claudel à Val-d'Erdre-Auxence, Cousteau à Ombrée d'Anjou, Racine à Saint-Georges-sur-Loire, Gironde à Segré-en-Anjou Bleu et Vallée du Loir à Seiches-sur-le-Loir ;
- *secteur est* : Chateaucouin à Baugé-en-Anjou, Molière à Beaufort-en-Anjou, L'Aubance à Brissac-Loire-Aubance, Millet à Doué-en-Anjou, Eluard à Gennes-Val-de-Loire, Truffaut à Longué-Jumelles, Calypso à Montreuil-Bellay, Porte d'Anjou à Noyant-Villages, Les Fontaines à Bellevigne-en-Layon et les quatre collèges de Saumur.

Hormis des échéances différenciées, la méthodologie d'approche a été la même pour tous les secteurs, avec la volonté d'associer toutes les parties prenantes - chefs d'établissement, fédérations de parents, Éducation nationale, enseignement privé, élus locaux, organisateurs de transports -, de sorte que les préoccupations de chacun puissent s'exprimer.

Pour les deux premiers périmètres, le CDEN a été saisi le 19 février dernier. Pour les secteurs nord-ouest et est, plusieurs temps forts ont été consacrés à la concertation conduisant à une rencontre conclusive, le 14 juin 2018. Dans le prolongement des différents échanges, il vous est proposé d'émettre aujourd'hui un avis sur les orientations émergent.

Ainsi, pour le secteur nord-ouest, le pic d'effectifs étant annoncé pour 2019/2020 avec une décline ultérieure, **aucune modification de sectorisation des collèges n'a été retenue**. Toutefois, pour les collèges Val d'Oudon au Lion d'Angers et Jacques Prévert à Châteauneuf-sur-Sarthe, un suivi vigilant des effectifs sera réalisé avec un point de situation d'ici deux à trois ans.

Pour le secteur est, des ajustements de sectorisation se dégagent :

1 – Le collège Lucien Millet à Doué-en-Anjou : à partir de la rentrée 2019

- ✓ Transfert de la commune des Ulmes vers le secteur du collège Pierre Mendès France à Saumur,
- ✓ Rattachement de la commune de Louerre, actuellement du secteur du collège Paul Eluard à Gennes-Val-de-Loire, au secteur du collège Lucien Millet à Doué-en-Anjou ;

2 – Le collège Paul Eluard à Gennes-Val-de-Loire : à partir de la rentrée 2019

- ✓ Transfert de la commune déléguée de Chemellier vers le secteur du collège L'Aubance à Brissac-Loire-Aubance,
- ✓ Transfert de la commune de Louerre vers le secteur du collège Lucien Millet à Doué-en-Anjou.

Par ailleurs, tout comme pour le nord-ouest, un suivi vigilant de l'évolution des effectifs du collège Les Fontaines à Bellevigne-en-Layon est préconisé, avec une clause de revoyure dans deux à trois ans, **mais la sectorisation actuelle est maintenue sans changement.**

S'agissant des collèges de Saumur intra-muros, qui connaissent le taux d'occupation le plus faible de tout le département, plusieurs options sont aujourd'hui sur la table, allant de la fermeture d'un établissement jusqu'à la recomposition des secteurs. Le 14 juin, devant les différentes réflexions apportées par les acteurs locaux, **un report de la décision à l'automne a été privilégié** (hormis le basculement de la commune des Ulmes vers le collège Pierre-Mendès France) afin d'approfondir certains scénarios.

Enfin, **pour les autres collèges de cette zone, aucune modification n'est envisagée.**

Il est important de rappeler qu'une re-sectorisation ne fait pleinement ressentir ses effets qu'après quatre à cinq années d'application, sachant que les élèves peuvent continuer leur scolarité dans l'établissement où ils l'ont commencée, sauf décision contraire de leur part, et que les fratries sont également autorisées à fréquenter le collège d'origine.